

Communiqué	Date Le 3 avril 2025	Page de 1 (1)
-------------------	--------------------------------	-------------------------

À : Nos distingués partenaires distributeurs canadiens

Objet : Impacts des tarifs sur les produits Fleming Baron

Cher partenaire de Fleming Baron,

L'industrie du métal creux continue de faire face à des défis en raison des pourparlers qui se poursuivent sur la politique tarifaire aux plus hauts niveaux du gouvernement. À la suite des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium mis en place par le gouvernement américain le 12 mars 2025 au titre de l'article 232, le gouvernement canadien a réagi en appliquant des tarifs douaniers de rétorsion de 25 % sur les importations d'acier et d'autres matériaux, y compris les produits métalliques creux en acier. Ces tarifs de rétorsion sont entrés en vigueur le 13 mars. Ces derniers jours, nos clients canadiens nous ont posé quelques questions au sujet de l'impact de ces politiques tarifaires sur les produits et les activités de Fleming Baron. Nous espérons répondre à quelques-unes de ces questions dans les lignes ci-dessous :

1. Depuis plusieurs décennies, Fleming Baron est une fière entreprise canadienne. Notre objectif premier a été de servir notre clientèle canadienne, et cela demeure inchangé. La majorité des produits Fleming Baron sont fabriqués sur notre site de Woodbridge, en Ontario, **avec de l'acier 100 % canadien** et, à ce titre, ne sont pas touchés par la série actuelle de tarifs douaniers mis en place par les États-Unis ou le Canada. Ces derniers comprennent tout ce qui ne fait pas partie de notre gamme de produits spécialisés.
2. Nos produits spécialisés en métal creux sont actuellement fabriqués à l'extérieur du Canada.
 - a. Nous avons travaillé activement pour minimiser l'impact des tarifs douaniers sur plusieurs de ces produits, y compris les CTS, les produits inoxydables, les produits plombés et les produits résistants aux explosions. Au moment de la rédaction du présent document, ces produits ne seront pas affectés par les droits de douane, car ils sont produits dans notre usine du Mexique et nous avons travaillé avec des partenaires logistiques pour expédier légalement ces produits au Canada sans encourir de droits de douane. Si cette situation venait à changer, nous vous en informerons.
 - b. Les produits spécialisés fabriqués dans nos usines américaines seront soumis à des tarifs douaniers rétributifs à l'importation. Au moment de la rédaction du présent document, ces produits spécialisés sont les suivants :
 - i. Trio-E
 - ii. Stainline
 - iii. Rite Door

En raison des coûts supplémentaires que ces tarifs d'importation sur ces trois produits spécialisés entraînent pour notre entreprise, une surcharge tarifaire est malheureusement la seule option viable pour répondre à cette dynamique de marché. À compter du 3 avril 2025, une surtaxe de 25 % sera appliquée aux nouvelles soumissions pour couvrir les coûts tarifaires supplémentaires des produits Trio-E, Stainline et Rite Door. Cette majoration fera l'objet d'une ligne distincte sur les nouvelles soumissions.

Alors que nous continuons à évaluer cette situation évolutive, si les impacts tarifaires devaient changer par rapport à ce qui est décrit dans cette lettre, nous publierons des communications révisées ou informerons les clients au moment de la demande de soumission ou de la passation de la commande, le cas échéant. En reconnaissance de nos solides relations et de nos succès partagés au fil des ans, nous honorerons toutes les soumissions de projet émises avant le 3 avril, en appliquant la date d'expiration et les indexations valides telles que détaillées dans chaque soumission.

Door Group et Door Security Solutions s'engagent à travailler en étroite collaboration avec vous pendant cette période sans précédent. Nous vous sommes sincèrement reconnaissants de votre soutien et de votre partenariat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Tim Zeng
Directeur général, Fleming and Baron